60 (2014-2015) — N° 11 — **Annexe 2**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

24 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales

par

Mme Zrihen

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **60** (2014-2015) – Nos 1, 1*bis* à 10 et annexe 2
CRIC (2014-2015) N° 38
CRAC (2014-2015) N° 38

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires générales et des relations internationales s'est réunie le 24 novembre 2014 sous la présidence de M. Mouyard, Président, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N°1 et 1*bis*). ([1])

([1]) *Ont participé aux travaux* : M. Arens, Mme Bonni, M. Collignon, Mmes Durenne, Gahouchi, Lecomte, MM. Martin, Mouyard (Président), Mmes Pécriaux, Salvi, M. Wahl, Mme Zrihen (Rapporteuse).

Ont assisté aux travaux : M. Daele.
M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

I. EXPOSÉ DE M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Ministre-Président rappelle que dans le cadre des économies générales décidées par le Gouvernement wallon, un certain nombre de réductions linéaires ont été prévues et sont appliquées là où c'est nécessaire mais ne le sont pas de manière absolue.

En effet, chaque fois que des réductions de 7% et 15%, selon les postes, devront être appliquées, il sera vérifié, avec beaucoup de discernement et ligne par ligne, qu'aucun budget particulièrement délicat, comme par exemple les écoles de devoirs, ne sera atteint.

Sont donc extraits des efforts budgétaires les budgets qui doivent l'être en les compensant par ailleurs.

Il est fait mention de l'application de réductions récurrentes de 15% sur les budgets d'études et de communication et sur les subventions facultatives. Ces réductions ont été réalisées linéairement sur les articles budgétaires concernés.

Cependant, n'ont pas été touchées par ces mesures d'économies, les subventions accordées au bénéfice des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, dans la problématique de l'habitat permanent, dans la médiation des gens du voyage ainsi que les subventions à la Communauté germanophone et à l'Agence pour la formation tout au long de la vie.

Ces exceptions permettent notamment de maintenir de bonnes relations entre entités fédérées mais aussi d'épargner des matières particulièrement vulnérables de cet effort budgétaire.

Au final, cette opération de réduction de 15% représente donc, dans les budgets de la présidence, une diminution des crédits de près de deux millions d'euros.

Par ailleurs, il est noté que des mesures d'économies structurelles ont été opérées sur les organismes d'intérêt public (OIP) afin de neutraliser tout impact SEC négatif dans leur chef.

Très concrètement, ces mesures consistent d'abord en une remise à niveau de la dotation intégrant les impacts SEC négatifs prévus structurellement, c'est-à-dire les dépenses structurelles financées auparavant en puisant dans les réserves.

Cette opération est qualifiée de fondamentalement technique et est appliquée de la même manière par les autres membres du Gouvernement wallon.

En effet, beaucoup d'organismes d'intérêt public structurellement déficitaires compensaient ce déficit en puisant dans leurs réserves. Ces dernières étant désormais consolidées, le fait de puiser dans celles-ci est comptabilisé en impact SEC.

Il était par conséquent nécessaire de remettre à niveau le budget de ces organismes avant de leur préciser de ne plus puiser dans leurs réserves au risque d'un retour en déficit.

Par ailleurs, sur base de ces dotations adaptées, une économie structurelle de 10% est demandée aux OIP et organismes assimilés.

Cette économie est répartie dans le temps : 5% en 2015, 8% en 2016 et 10% à partir de 2017.

Dans ce cadre, une analyse approfondie des budgets et des comptes des organismes d'intérêt public dépendant de la Présidence a été réalisée.

Il s'est ainsi avéré que certains organismes d'intérêt public du ressort de M. le Ministre-Président, comme Wallonie-Bruxelles International (WBI) et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Propective et la Statistique (IWEPS), présentaient effectivement un déficit récurrent qui justifiait le recours à l'utilisation de leurs réserves.

Il a donc été décidé de remettre à niveau leurs dotations, parallèlement à la mise en œuvre des économies structurelles demandées.

En ce qui concerne l'examen plus particulier du budget initial 2015, il est constaté que dans la division organique 01, la dotation au Parlement wallon a été augmentée de 10,4 millions d'euros par rapport au budget initial 2014. Par respect de la séparation des pouvoirs, le Ministre-Président ne commentera que très peu ce chiffre. Il est juste précisé que cette augmentation vise à permettre la prise en charge des indemnités de sortie et des frais liés à l'installation des nouveaux parlementaires, en évitant tout prélèvement dans les réserves qui aurait un impact SEC négatif.

Une réévaluation des besoins sera effectuée l'an prochain vu la nature ponctuelle de certaines charges liées au début de la législature.

Dans la même division organique, la dotation au service du Médiateur a été indexée par rapport à 2014, afin de faire face notamment aux charges de rémunérations du personnel statutaire de l'institution.

À la division organique 02, les dépenses de cabinet ont été calculées selon les dispositions prévues dans l'arrêté du Gouvernement du 24 juillet 2014.

Comme cela a déjà été indiqué, le montant total des crédits de cabinets de la division organique 02 ne sera pas indexé au cours de cette législature, soit un gel de cinq ans de ces crédits, qui fait suite au gel déjà en vigueur depuis 2009.

En ce qui concerne le programme 09.01 à savoir celui du Conseil économique et social de Wallonie, il est rappelé que le Conseil économique et social de la Wallonie (CESW) souffrait d'un sous-financement chronique, qui a imposé, au cours des trois dernières années, le versement d'un complément de dotation lors des ajustements successifs.

Afin de remédier à cette situation de manière structurelle et après avoir imposé une économie de 5% sur la dotation de 2014 indexée, il a été décidé d'octroyer une remise à niveau équivalente au déficit prévu pour 2015.

En contrepartie, le CESW s'est inscrit dans un programme de réduction structurel de ses coûts.

Au programme 09.03 consacré au Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle internes des cabinets (SePAC), il est noté la création de trois nouveaux articles qui centralisent les charges d'entretien, les frais d'assurance divers et l'abonnement « presse » pour l'ensemble des cabinets ministériels. La volonté est de centraliser les coûts.

Par ailleurs, l'article « charges liées à la fin de la législature » n'est plus alimenté en 2015. Il est donc noté une diminution sensible des crédits du SePAC en 2015.

Dans le programme 09.06 relatif au Secrétariat du Gouvernement, il est relevé une baisse des crédits de 200 000 euros qui est due au transfert vers le budget du SePAC des moyens pour la prise en charge de l'abonnement de l'ensemble des membres du Gouvernement à Belga.

Concernant le programme 09.09 relatif aux relations extérieures, l'intervenant indique que WBI présentait un déficit depuis plusieurs années, qui imposait des ponctions dans les réserves de l'institution.

Il a donc été décidé, afin d'éviter tout impact SEC négatif à l'avenir, de procéder à une remise à niveau de la dotation à WBI, à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Pour l'année 2015, son budget est à l'équilibre, avec en prime une diminution de deux millions des dépenses, par rapport à 2015, WBI s'étant en effet, inscrit dans un plan d'économies triennal.

Pour 2015, ces économies ont été réalisées notamment sur les frais fixes, les frais de représentation à l'étranger, les frais de communication ainsi que les budgets des événements exceptionnels.

En ce qui concerne le programme 09.11 à savoir celui relatif à l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), il est rappelé que tout comme WBI, l'Institut présentait des budgets en déficit depuis plusieurs années.

De la même manière, afin de remédier à cette situation et d'éviter tout impact SEC négatif, une révision de la dotation a été octroyée, après diminution de 5% de celle-ci.

La dotation se monte ainsi désormais à 5,7 millions d'euros. En contrepartie, l'Institut s'est engagé dans une dynamique de réductions de ses dépenses notamment de ses frais de fonctionnement et des coûts relatifs aux missions décrétales confiées à l'Institut.

Grâce à la conjonction de ces différents facteurs, le budget 2015 de l'Institut est présenté à l'équilibre.

En ce qui concerne le programme fonctionnel 10.01, il est observé que les crédits des deux articles ont été sensiblement augmentés afin de financer les développements de la base de données EUROGES imposés par la réglementation de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens. L'opération s'est faite via des compensations internes au sein des budgets de la Présidence.

Dans le programme 10.02 relatif au Secrétariat général, il est permis de remarquer que les diminutions linéaires de 15% ont bien été réalisées sur les articles d'études et communication ainsi que sur les subventions facultatives.

En ce qui concerne le programme 10.03 relatif à la Présidence et à la chancellerie, un nombre important de réductions de 15% sur les articles relatifs aux études et communications et aux subventions facultatives ont également été opérées.

Toutefois, comme déjà mentionné, il a été décidé que certains bénéficiaires ne devaient pas être touchés par ces diminutions, notamment les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, l'habitat permanent, la médiation des gens du voyage, la formation et dans la recherche et l'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

En ce qui concerne le programme 10.04 « coordination des Fonds structurels », il est noté une diminution sur l'allocation budgétaire 12.01 « Études relatives à la gestion des Fonds structurels européens ».

Elle tient au fait que les coûts ponctuels de démarrage de la programmation 2014-2020 ont été partiellement pris en charge en 2014.

Néanmoins, les travaux de la task force chargée d'éclairer le Gouvernement dans le choix des projets continueront en 2015 et des réunions des comités de suivi devront également être organisées au cours de cette année. C'est ce qui explique que les crédits de l'article 12.01 sont encore supérieurs à leur niveau de 2013.

Il est noté également que les dotations de l'agence Fonds Social européen (FSE) et l'Agence francophone pour l'Éducation et la Formation tout au long de la vie (AEF) ont été indexées grâce à des compensations internes.

Pour le programme 17.02 « affaires intérieures », qui accueille la seule politique transférée à la Présidence dans le cadre de la 6e réforme de l'État, il s'agit de la reconnaissance et de l'indemnisation des victimes en cas de calamité publique.

Pour faire face à cette nouvelle responsabilité, un Fonds wallon des calamités naturelles a été créé.

L'article 41.01 de ce programme correspond à la dotation à ce Fonds pour le volet « calamités publiques », le volet « calamités agricoles » se trouvant lui chez le M. le Ministre Collin en charge de l'Agriculture.

Il est signalé qu'un cavalier budgétaire a été créé afin de pouvoir, le cas échéant, réalimenter le Fonds wallon des calamités naturelles et ce, à partir de l'ensemble des articles du budget wallon.

En effet, par essence, il est impossible de prévoir les calamités naturelles. Il faut par conséquent prévoir un mécanisme budgétaire pour, le cas échéant, réalimenter ce fonds.

Enfin, l'intervenant conclut par les divisions organiques 32 et 34 qui abritent les réserves interdépartementales relatives aux cofinancements européens.

En ce qui concerne la division organique 32 relative à la programmation 2007-2013, 201 millions d'euros ont été prévus en crédits de liquidation afin de faire face aux besoins financiers identifiés par les administrations fonctionnelles sur la base des projections de dépenses des opérateurs.

De ces 201 millions, 50 millions ont déjà été inscrits sur les articles de base au sein des programmes respectifs des différents ministres fonctionnels.

Il est précisé que le but est de disposer, dès le début de l'année, des moyens de paiement nécessaires à la liquidation rapide des déclarations de créances traitées par les administrations en fin d'année 2014. Cette programmation s'achevant, aucun moyen d'engagement n'a été prévu.

Pour la division organique 34 relative à la programmation 2014-2020, il est rappelé que, suite au retard pris dans l'approbation des programmes opérationnels FEDER et FSE, aucun projet n'a été sélectionné en 2014.

Le véritable lancement de la nouvelle programmation se fera en 2015 et par conséquent des moyens importants ont été prévus. Ainsi, 663 439 000 euros en moyens d'engagement ont été inscrits dans la provision interdépartementale de la division organique 34 de manière à permettre l'engagement budgétaire concomitamment à la sélection des projets par le Gouvernement. Enfin, un montant de 66 millions a également été prévu en moyens de paiement, afin de liquider d'éventuelles avances évaluées, de manière prudente, à 10% du montant engagé.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Remarques générales

M. Wahl souligne tout d'abord l'augmentation de la dotation du Parlement wallon afin de prendre en charge essentiellement les indemnités de fin de mandat des anciens parlementaires.

Sont également constatées les augmentations des dépenses suivantes :

– + 14% des dépenses de cabinets pour environ 400 000 euros;

– + 8% de la dotation du Conseil économique et social de Wallonie (CESW);

– + 15,93% de la dotation de Wallonie-Bruxelles International (WBI);

– + 11,21% de la dotation de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS).

Ces augmentations seront développées dans les programmes concernés.

Mme Gahouchi constate que le budget de la Présidence représente 5% du budget wallon total et qu'il s'inscrit dans la même volonté de respect des engagements du Gouvernement wallon à savoir la préservation des citoyens, le maintien de la dynamique économique et la recherche d'économies.

Sont mis en exergue quatre points illustrant le respect des engagements du Gouvernement wallon.

Le premier concerne le Plan Marshall 2.vert. Ont été inscrits des crédits de liquidation de près de 252 millions afin de poursuivre la dynamique mise en place à travers cette politique qui a d'ailleurs déjà prouvé ses effets incitatifs sur l'économie wallonne.

Le deuxième est relatif aux pôles de compétitivité. En effet, le Gouvernement a prévu les crédits d'engagement nécessaires pour couvrir les besoins pour les nouveaux appels des pôles de compétitivité.

Le troisième point porte sur les fonds structurels européens. Les moyens nécessaires pour lancer la nouvelle programmation des fonds structurels et clôturer l'ancienne programmation sont prévus dans le budget du Ministre-Président.

En quatrième lieu, il faut noter que les budgets réservés au redéploiement économique notamment via le Plan Marshall ou les cofinancements européens ont été préservés.

En ce qui concerne les recherches d'économie, dans le cadre d'une diminution transversale décidée par le Gouvernement pour ce budget 2015, une diminution des crédits des services suivants a été opérée pour :

– le Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle internes des cabinets (SePAC);

– le Secrétariat du Gouvernement wallon;

– le Secrétariat général;

– le service de la Présidence et de la Chancellerie;

– la coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels européens;

– le service E-Communication et documentation.

De plus, il est expliqué qu'une requalification des déficits des organismes d'intérêt public a été réalisée pour éviter que ces services ne puisent dans leurs réserves impliquant alors un impact SEC négatif. Même si les dotations à ces organismes sont en légère hausse, elles s'inscrivent dans une trajectoire d'économie budgétaire à plus long terme et dans la recherche d'un budget en équilibre.

En ce qui concerne la préservation du citoyen, il faut constater qu'outre le maintien des politiques liées au Plan Marshall 2.vert et aux fonds structurels européens, d'autres mesures ont été prises en ce sens.

Par exemple, suite à la régionalisation de la compétence relative à l'indemnisation financière pour les dommages causés par des calamités publiques, un Fonds wallon des calamités naturelles a été créé et alimenté à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Est mentionnée également l'augmentation des crédits destinés au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté afin de renforcer ses moyens, réelle priorité de la politique du Ministre-Président.

Enfin, il est énuméré d'autres organismes bénéficiant d'une hausse de leurs subventions comme notamment :

– le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) qui a pour vocation de contribuer à la diminution des tensions internationales et de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise du désarmement;

– les institutions privées et publiques en charge de la concertation locale en matière d'habitat permanent;

– l'organisme spécialisé en matière d'accueil des gens du voyage.

Quant au Fonds social européen et à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF), leurs subventions ont été maintenues.

Le choix de ces organismes préservés illustrent les choix politiques réalisés par le Gouvernement qui sont partagés par le Groupe socialiste.

Plus précisément, il est observé que l'AEF organise, en plus des échanges Erasmus, des partenariats dans le cadre des projets de mobilité pour apprenants et de projets pilotes d'éducation et de la formation professionnelle en Europe.

En ce qui concerne le plan habitat permanent, il est souligné la diversité des situations rencontrées en termes de personne, de type d'habitat, de campings ou parcs résidentiels ou encore des besoins en équipements de base mais aussi la reconversion de ces sites en zone d'habitat ou la nécessité de reconversion des personnes en précarité.

En matière d'accueil des gens du voyage, la Wallonie prouve qu'elle est toujours une terre d'accueil notamment par le maintien du budget affecté à cette politique même s'il est limité.

Enfin, le maintien de la subvention au GRIP démontre la volonté de poursuivre les réflexions sur la résolution des conflits internationaux.

Il est précisé que ces mesures si petites soient-elles démontrent la volonté du Gouvernement de préserver le citoyen tel que rappelée lors la présentation de la Déclaration de Politique régionale.

Elles permettront à chacun dans une certaine mesure de s'émanciper, de se former ou encore de se projeter dans l'avenir malgré la crise actuelle.

Il est donc permis de conclure que ce budget garde des dimensions humaines et solidaires.

Mme Salvi se réjouit de la prise en compte au budget de trois paramètres importants : le contexte économique extrêmement difficile, les nouvelles normes comptables européennes particulièrement délicates à appliquer et les conséquences de la sixième réforme de l'état.

Il est souligné qu'à l'ajustement 2014 et au budget initial ont été opérées des variations inévitables liées aux dernières élections à savoir l'organisation du scrutin, la fin des anciens cabinets ou encore la sortie de charge des collaborateurs.

De plus, il est constaté dans ce budget l'application généralisée de mesures d'économies transversales de 15% pour les dépenses d'études ou encore de communication.

Ces efforts récurrents sur ces types de dépenses sont toujours aussi pertinents, justifiés et doivent être poursuivis. Ces types de dépenses diminuent petit à petit à chaque exercice budgétaire sans pour autant nuire visiblement à l'emploi ou à l'économie wallonne ni faire l'objet de contestations des milieux concernés.

D'ailleurs la facilité indolore avec laquelle ces baisses de moyens sont réalisées à chaque exercice pousse à s'interroger sur la pertinence de certaines allocations budgétaires. Une réorganisation de ces postes pourrait sans doute être organisée par le Ministre-Président au cours de la législature s'il le juge opportun.

M. Daele indique que, dans cet objectif de retour à l'équilibre, le Gouvernement wallon prévoit d'accomplir 60% des efforts directement en 2015.

Il est rappelé que ce déficit est lié à des changements de méthodes comptables et donc à un caractère conjoncturel limité à 2015 et à 2016.

Cet effort drastique et rapide de réduction de déficit pour un retour à l'équilibre n'est pas jugé par l'intervenant nécessaire. En effet, un débat au niveau européen est en cours pour ralentir le rythme de retour à l'équilibre exigé notamment suite aux observations d'experts qualifiant l'austérité préjudiciable pour l'économie. La France, par exemple, a prévu de revoir ses efforts.

M. le Ministre-Président répondra de la manière la plus complète possible même si beaucoup de questions sont très précises et appelleront des compléments écrits ([2]). Est aussi observé qu'un certain nombre d'interpellations posent la question des finalités politiques derrière les chiffres, ce qui est bien normal mais sur laquelle il y aura des occasions de revenir à l'avenir.

A d'ailleurs été entamée une réflexion avec le Président du Parlement wallon pour que, comme dans d'autres parlements, le budget soit accompagné d'une note de politique générale réalisée par chaque ministre, ce qui permettrait d'expliquer les finalités de leur budget et donnerait lieu à débat annuel. Il s'agit d'une pratique intéressante mais il appartient au Parlement de décider s'il souhaite aller dans ce sens et permettre ainsi une discussion plus politique sur les chiffres.

Pour ce qui concerne le rythme général de l'assainissement, il semble s'agir du point essentiel que le parti Ecolo entend développer lors de l'examen du budget comme en attestent les articles dans la presse.

Il est précisé qu'a été choisi 2018 au moment de la formalisation de l'accord du Gouvernement. Il s'agit d'un choix qui est le résultat de longues réflexions et discussions. Retenir 2015 comme année d'équilibre, comme d'autres gouvernements l'ont fait, aurait mis la Région dans une situation impossible.

En revanche, 2018 est un horizon raisonnable et constitue un compromis entre, d'une part, une volonté de bonne gestion et de respect des engagements européens et, d'autre part, celle qui consisterait à se mettre dans un régime d'austérité qui mettrait en péril les programmes et les actions.

Il a été indiqué par M. Daele que les deux tiers des efforts sont faits la première année mais il faut savoir que le lissage des investissements compte au moins pour moitié de l'effort accompli. Le lissage est un exercice fondamentalement technique qui n'implique pas d'économie réelle.

En ce qui concerne les OIP, il faut prendre chaque situation différemment car elle appelle une réponse distincte.

Ainsi, pour ce qui concerne le CESW, chaque année on constatait un déficit qui était compensé par une dotation à l'ajustement. En 2015, a été choisi d'augmenter légèrement le budget dès lors qu'il a été constaté qu'il s'agissait d'un déficit structurel justifié, ce qui permettra de présenter un budget à l'équilibre en 2015 et de ne plus solliciter d'ajustement. Le CESW reste néanmoins soumis aux mesures d'économie propres aux OIP.

Pour ce qui concerne l'IWEPS, la dotation a été indexée avant d'être diminuée en fonction des catégories et ensuite majorée à hauteur des réserves. Ce système ne change rien au niveau budgétaire mais constitue juste un changement technique. Antérieurement les réserves n'étaient pas consolidées et il était possible de puiser dedans. Dès lors qu'elles sont aujourd'hui consolidées, il n'est plus possible d'y puiser mais on ne peut pas non plus être en déficit. L'idée a donc été de centraliser les réserves et de les redistribuer pour que les organismes puissent présenter un budget à l'équilibre indépendamment des efforts demandés par ailleurs.

M. Daele remercie le Ministre-Président pour ses réponses mais ne partage pas son ironie affichée sur le rythme d'assainissement car il est question de pouvoir d'achat, d'emploi et d'activité économique bien plus que d'expressions de langage.

([2]) Ces compléments font de l'accord de la Commission l'objet de l'annexe 1.

DIVISION ORGANIQUE 01 - PARLEMENT WALLON

Mme Lecomte remarque que les montants octroyés aux services du Médiateur sont apparemment identiques entre 2014 et 2015 alors que le Ministre-Président a indiqué dans son exposé des crédits d'engagements supplémentaires pour faire face à l'indexation.

M. le Ministre-Président indique que les montants ont été indexés de 1,3% soit une augmentation de 20 000 euros.

DIVISION ORGANIQUE 02 - DÉPENSES DE CABINET

M. Wahl se dit perplexe par rapport à l'augmentation constatée au sein de cette division parce que, suite à une question orale posée précédemment au Ministre-Président qui a été également posée au Ministre-Président de la Communauté française qui a répondu de manière semblable, il avait été répondu que la présentation du budget permettrait d'éclaircir le nouveau mécanisme mis en place. Or, ce ne semble pas être le cas.

Il est rappelé que le nouveau mécanisme consiste en la fixation d'un montant par équivalent temps plein. C'est donc le nombre d'équivalents temps plein octroyé à chaque ministre qui sert de base au budget global du cabinet concerné.

Il est normal que les budgets diffèrent selon les ministres puisque, par exemple, le Ministre-Président et les vices Présidents ont des fonctions spécifiques et transversales sur l'ensemble des matières régionales.

De plus, depuis plusieurs années, il est constaté des diminutions substantielles des moyens de fonctionnement des cabinets et du nombre de personnes engagées.

Pour comprendre le budget et les moyens de fonctionnement d'un cabinet ministériel, il est important de connaître le nombre d'emplois qui est effectivement à charge du cabinet et le nombre de personnes détachées d'une administration ou d'un organisme d'intérêt public et dont la rémunération est toujours payée par leur administration d'origine.

Pour le fonctionnement d'un cabinet et notamment celui du Ministre-Président, il est en effet normal que des détachements soient réalisés notamment pour bénéficier de l'expertise de ces personnes.

Des précisions complémentaires relatives au cabinet de la Présidence seraient donc nécessaires sur les points suivants :

– le montant réellement affecté pour l'année 2015 aux salaires;

– le nombre de personnes réellement engagées par le cabinet en 2015;

– le nombre de personnes détachées pour la même période d'une administration ou d'un organisme d'intérêt public et restant pris en charge financièrement par ceux-ci.

M. Daele s'étonne que, alors que le Gouvernement wallon imposerait l'austérité aux citoyens, soit constatée une augmentation de ces frais dans le budget. Se pose donc la question de cette augmentation de 300 000 euros dans ce contexte mais également celle de glissement de montants entre différents postes.

Il est également demandé le nombre d'équivalents temps plein à charge du budget et plus particulièrement ceux qui sont inclus dans les dépenses de cabinet et le nombre d'équivalents temps plein restant à charge de l'administration.

En effet, ces deux éléments sont à prendre en compte pour reconstituer le coût total du cabinet dans le budget wallon et ainsi pour évaluer, par besoin de lisibilité et de clarté, les dépenses du Gouvernement pour ses collaborateurs.

M. le Ministre-Président indique que l'effectif global des cabinets ministériels est passé de la législature précédente à l'actuelle de 409 à 394 soit une diminution de 15 ETP. Pour rappel, le personnel qui est aujourd'hui comptabilisé correspond à un chiffre auquel on applique un coefficient de 58 140 euros, soit un personnel théorique.

Pour ce qui concerne le cabinet du Ministre-Président en ce compris le secrétariat général qui travaille pour l'ensemble du gouvernement, il y a 67 ETP pour 71,75 lors de la législature précédente.

De ces 67 ETP, 34,5 sont détachés de l'administration. Certains salaires sont remboursés et d'autres pas puisque la législation le permet.

Il est précisé que le coefficient de 58 140 euros correspond à un salaire mensuel net de 1 900 euros. Or, un certain nombre de collaborateurs sont mieux payés ou ont des avantages (gsm, voitures,...).

Les détachements permettent de prendre en charge ces différences de salaire mais aussi les frais d'équipements informatiques, les frais téléphoniques et autres avantages.

Ces montants sont ventilés dans le budget car chaque cabinet les affecte comme il le souhaite entre frais de fonctionnement ou de personnel.

Il est noté que ce qui n'est pas utilisé pour des salaires (soit 81% des montants) sert à payer les frais de fonctionnement.

M. Wahl remercie M. le Ministre-Président pour les précisions concernant les cabinets ministériels et est heureux de connaître le nombre d'agents détachés des administrations.

Il est logique que certains collaborateurs gagnent plus que le chiffre théorique communiqué.

Pour le surplus, une question écrite a été adressée à l'ensemble des membres du Gouvernement wallon.

DIVISION ORGANIQUE 09 - SERVICE DU GOUVERNEMENT WALLON ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

Remarques générales

M. Wahl observe que, suite à l'imputation de l'indexation des dotations de 5%, le Gouvernement wallon a inscrit des crédits pour prendre en charge soit les déficits structurels soit les dépenses structurelles antérieures.

Une explication complémentaire est demandée sur l'objectif de cette opération afin de savoir s'il s'agit d'apurer l'encours de ces organismes résultant par exemple de dépenses consenties pour des projets initiés par le Gouvernement tel que l'opération de branding et la promotion de la marque Wallonia.

Dans ce cadre, il est demandé les raisons de l'augmentation de la dotation de la Région wallonne à WBI alors que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué. Une concertation entre les entités a dû avoir lieu et une explication sur cet effort non partagé devrait pouvoir être donnée.

Toujours à ce sujet, il serait intéressant de connaître le coût de final de l'opération de branding et de la promotion de la marque Wallonia et si une enquête d'évaluation et d'impact a été ou sera menée pour appréhender les résultats de l'opération.

M. le Ministre-Président précise que pour ce qui concerne le branding en 2015, le budget est réparti entre WBI et l'Awex. Pour ce qui concerne WBI, 80 000 euros y seront consacrés. Le reste du budget relève du Ministre Marcourt.

Mme Salvi observe que pour les organismes d'intérêt public comme Wallonie-Bruxelles International, l'Institut wallon de la Prospective, de l'Évaluation et la Statistique, le Médiateur, le Conseil économique et social de Wallonie ou encore le Parlement, une indexation de leur dotation a été enfin opérée alors que celles-ci étaient plafonnées depuis 2009.

En effet, ces mesures d'économie décidées sous l'ancienne législature avaient obligé plusieurs organismes à vider leurs réserves afin d'assumer des dépenses structurelles.

Cet effort était justifié à l'époque et d'ailleurs demandé à tous y compris les organismes d'intérêt public qui ne pouvaient continuer à accumuler des réserves grâce aux fonds publics indexés chaque année.

Néanmoins, il est constaté que ce régime devait être revu d'autant plus que la situation de tous les organismes d'intérêt public en termes de réserves et dépenses obligatoires n'étaient pas semblables.

Il faut donc se réjouir du nouveau dispositif qui responsabilise ces organismes qui contribuent à l'effort tout en bénéficiant de l'indexation. En effet, la nouvelle règle consiste en une indexation des dotations, une diminution de 5% et une majoration pour les dépenses structurelles financées auparavant par les réserves.

M. Daele note que conformément aux mesures d'économies touchant les organismes d'intérêt public et assimilés, la dotation de WBI est à la fois indexée, diminuée de 5% et ensuite majorée des dépenses structurelles antérieurement financées par les réserves.

La dotation est par conséquent passée de 20,3 millions à 23,4 millions d'euros.

Se pose alors la question de la situation d'un organisme n'utilisant pas ses réserves mais imputant une dépense supplémentaire dans le budget. En effet, il existerait un risque de transfert de l'impact SEC négatif puisque les moyens non dépensés d'un côté le seraient de l'autre.

Il serait intéressant, pour plus de lisibilité, d'obtenir des informations sur ces organismes n'utilisant pas leurs réserves, sur les conséquences de cette non-utilisation sur l'impact SEC mais aussi de justifier ce transfert en dépenses courantes suite à la non-utilisation de réserves.

Programme 03 - Service pour l'aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets

M. Wahl observe que trois nouvelles allocations sont créées :

– l'A.B. 01.01 pour les charges d'entretien (498 000€);

– l'A.B.12.09 pour les frais de fonctionnement liés au siège du Gouvernement wallon : abonnement Belga (200 000€);

– l'A.B.12.10 pour les frais d'assurance divers (218 000€).

Il est demandé à quel Ministre étaient auparavant dédicacées les allocations relatives aux charges d'entretien et aux frais d'assurance et pourquoi désormais elles sont imputées au budget du Ministre-Président.

Enfin est noté que le montant affecté pour le paiement des loyers immobiliers pris en location est identique à celui de 2014. Il est demandé si une indexation ne devrait pas être prévue comme pour le programme 12.31.

M. le Ministre-Président précise qu'ont été centralisées au niveau du SEPAC des dépenses qui relevaient antérieurement de plusieurs cabinets. Ainsi, il existe maintenant un abonnement Belga centralisé plutôt qu'un abonnement par cabinet, ce qui permet de diminuer le coût.

La même économie d'échelle prévaut pour les assurances et les charges d'entretien.

Il n'y a pas eu de demande d'indexation des loyers par le SEPAC et il est permis de croire qu'il s'agit de baux fixes qui ne supposent pas d'indexation.

Programme 09 - Relations extérieures

M. Wahl relève que les crédits d'engagement pour les actions de promotion des relations transfrontalières Feder (AB 30.02) notamment pour le programme Grande Région sont en très nette diminution. Ils passent de 218 000€ en 2014 à 85 000€ en 2015.

Cette diminution nette des crédits est pour le moins surprenante au regard de la Déclaration de politique régionale et de la formalisation sous cette législature de la compétence « Grande Région ». Des explications complémentaires sont donc demandées.

M. le Ministre-Président répond qu'il s'agit de cofinancement et que la volonté est ici de liquider un encours. Les montants inscrits sont fonctions des factures rentrées par l'administration. Un ajustement sera possible en cours d'année si cela s'avère nécessaire.

DIVISION ORGANIQUE 10 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Programme 01 - Fonctionnel

M. Wahl note que la Wallonie investit dans des projets informatiques spécifiques. L'ensemble du programme, décliné en deux allocations budgétaires, augmente ainsi de 54 000 euros soit 48% en crédits d'engagement.

Par ailleurs, 24 000€ sont budgétés pour la maintenance du formulaire électronique SpiralPCS, destiné à créer la base de données des plans de cohésion sociale 2014-2019, ainsi que la licence de Wordfast pour la Direction de la Chancellerie.

Est demandé que puissent être détaillés ces projets et que soit précisé en quoi consiste la base de données des plans de cohésion sociale, comment elle est alimentée, quelles données en ressortent et quelle utilisation elle permet.

Des précisions sur la licence Wordfast seraient aussi utiles afin de savoir quelles actions elle permet.

M. le Ministre-Président précise qu'Euroges est une banque de données des plans de cohésion sociale. Pourra être précisé par ailleurs ce qui est mesuré par cette banque de données mais il est d'ores et déjà indiqué qu'il s'agit de données sollicitées par les autorités européennes dans le cadre des cofinancements. Un certain nombre de programmes sont cofinancés par le SFE et doivent servir à établir des statistiques qui permettront d'évaluer leurs propres programmes.

Programme 02 - Secrétariat général

M. Wahl observe que globalement, le programme subit quelques économies (12%) notamment dans les subventions (AB 33.01) accordées aux personnes physiques ou morales qui peuvent, de par leurs activités ou notoriétés, participer à la valorisation ou à la promotion de l'image de marque et des missions des administrations de la Région.

Même si cette allocation est diminuée de 15% conformément aux mesures d'économie transversales prises par ce Gouvernement, il n'en demeure pas moins que les moyens octroyés restent conséquents.

Il serait donc souhaitable de savoir comment seront utilisés ces moyens en 2015.

M. le Ministre-Président confirme les diminutions et notamment pour la promotion de l'image de la Wallonie. Ces dépenses sont gérées par l'administration notamment pour le site « Vivre en Wallonie » ou les espaces Wallonie et l'intervenant ne peut donc préciser dans le détail où seront réalisées les économies.

Programme 03 - Service de la Présidence et de la chancellerie

Mme Salvi s'étonne que certaines allocations budgétaires pour des dépenses facultatives telles que celles relatives à la subvention Jules Destrée et à la subvention « Mons 2015 » n'aient jamais été réellement impactées par les mesures d'économies prises depuis 2009.

En effet, symboliquement il serait important que chacun puisse participer aux efforts d'économie demandés. La subvention de Mons 2015 bien qu'ayant fait l'objet d'une diminution à l'initial, l'ajustement a opéré une augmentation de celles-ci ce qui amène à un *statu quo* du montant de la subvention.

En ce qui concerne l'allocation budgétaire 30.07 relative au Mouvement pour la qualité, une diminution du montant a été opérée. Des informations complémentaires relatives à l'intérêt de ce Mouvement et des concepts défendus sont demandées.

M. le Ministre-Président indique qu'il y a eu une réduction de l'ordre de 7% pour l'Institut Jules Destrée et de 15% pour Mons 2015 conformément aux directives linéaires précisées dans l'exposé introductif et sachant que ces deux organismes n'ont pas fait l'objet d'une dérogation.

Mme Durenne relève dans ce programme qu'une diminution de 17% est constatée en raison de la réduction de 15% des dépenses d'études et de communication et des subventions facultatives.

Programme 06 - Communication

Mme Durenne constate également un diminution pour le programme 06 relatif notamment aux campagnes médiatiques. Pourtant il est noté que les moyens finalement dédicacés à la communication de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon dépassent largement les crédits inscrits dans ce programme. Une vigilance importante sera donc portée sur ce point.

DIVISION ORGANIQUE 16 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE

Programme 11 - Logement secteur privé

M. Daele souhaite savoir si les moyens affectés au Plan wallon de lutte contre la pauvreté sont destinés au seul Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou si d'autres articles budgétaires du budget concernent aussi cette politique.

Programme 42 - Développement durable

M. Daele relève la suppression du financement visant le développement des indicateurs de développement humain et d'empreintes écologiques.

Aucune demande n'ayant été faite pour obtenir un financement expliquerait cette suppression dans le budget. Il est néanmoins demandé si cette suppression dépend de cette absence de demande ou d'une décision du Gouvernement de ne plus l'octroyer.

Mme Durenne rappelle que ce projet, insufflé par Ecolo sous la précédente législature, se déclinait dans une multitude de programmes et d'actions transversales à poursuivre. Des crédits spécifiques y étaient dédicacés.

Il est par conséquent étonnant que ce programme relatif au développement durable ne bénéficie plus d'aucun crédit et il en est demandé la raison.

M. le Ministre-Président précise qu'il ne s'agit pas d'une mesure qui sera supprimée. Les calculs ont été faits par l'IWEPS et les résultats seront présentés bientôt. Il n'était plus utile d'alimenter un budget puisque le travail est fait.

DIVISION ORGANIQUE 17 - POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Programme 02 - Affaires intérieures

Mme Salvi souligne la nouvelle allocation budgétaire relative à la dotation du nouveau fonds pour les calamités naturelles et demande si le fonctionnement et les modalités pratiques de ce fonds wallon seront similaires à celles du fonds fédéral.

Mme Lecomte observe que la question de l'intérêt de la création d'un organisme d'intérêt public de type A est posée. En effet, ce fonds sera géré par le personnel du Service Public de Wallonie en son sein. L'Inspecteur des finances semble avoir formulé la même interrogation sur le caractère non-nécessaire d'un pararégional excepté pour échapper à l'annualité budgétaire.

Le Plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et les Effets sur les Sinistrés (Plan Pluies) est ensuite évoqué et qualifié de bel outil. Il vise cinq objectifs axés sur la prévention et déclinés en 30 actions relevant de plusieurs ministres.

La partie de ce Plan relevant de l'autorité du Ministre-Président concerne l'intensification des coopérations intrabelges, l'implication régionale dans la gestion de crises et l'intensification des coopérations internationales.

Sur ce dernier aspect et plus particulièrement sur la coopération transfrontalière en matière d'inondations entre la Belgique et la France, il est remarqué qu'elle est restée longtemps lettre morte puisque malgré des objectifs et un plan commun, ces pays se situaient à des stades différents de développement de la politique de prévention. Est pris l'exemple de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et dans les constructions existantes et futures obligatoires en France et non en Belgique.

Il est rappelé que le programme d'initiatives communautaires INTERREG III a apporté le soutien financier indispensable à la réalisation d'actions communes de part et d'autre de la frontière dans le cadre du contrat de rivière

Se pose alors la question de la nature des initiatives franco-belges qui seront prises dans le cadre de la gestion solidaire des inondations à l'échelle d'un bassin transfrontalier dans le cadre d'INTERREG IV.

Il est observé qu'aucune allocation ne semblerait dédicacée à ce plan. Il serait donc intéressant d'obtenir des informations sur les points suivants :

– les actions qui seront menées;

– les montants qui y seront alloués;

– la manière dont l'ensemble du Plan sera coordonné;

– la réponse qui sera donnée à la résolution adoptée par le Parlement en mars 2012 sur notamment la fixation d'un cadre règlementaire unique auquel chaque acteur concerné peut se référer;

– la détermination de la procédure à suivre en cas d'inondations;

– l'élaboration d'un plan de crises en cas d'inondations conséquentes;

– le renforcement de l'effectif des agents en charge des dossiers.

Il est espéré que ce dossier sera pris en compte par le Gouvernement au cours de la législature au regard de sa juste importance.

M. Durenne note également, comme Mme Lecomte, que le budget ne contient aucune allocation relative au Plan Pluies.

Pourtant, il est souligné que plusieurs communes mènent des études avec la province sur ce plan. Les résultats de celles-ci devront être défendus auprès de la Région wallonne et beaucoup d'interrogations subsistent quant aux subsides qui pourraient être ou non alloués.

Le bénéfice de subventions pour ce plan se pose d'autant plus que beaucoup de citoyens sont traumatisés par le phénomène dramatique et parfois récurrent des inondations et il faudrait donc les rassurer.

M. le Ministre-Président indique qu'il reviendra sur ce sujet lors de l'examen du décret-programme (Doc. 63 (2014-2015) N°1) qui crée un Fonds des calamités. Les montants sont les mêmes que ceux qui étaient autrefois alloués à la Wallonie par le Fédéral sur base des moyens alloués les années précédentes.

Un cavalier budgétaire est prévu de manière à réalimenter ce fond si les frais engendrés par des calamités devaient dépasser cette moyenne annuelle.

Le Plan Pluies sera intégré dans le Plan de gestion des inondations qui est en préparation et sera soumis à enquête publique à la fin du 1er semestre 2015. Des éléments du Plan Pluies figurent dans les projets transfrontaliers. Un projet concerne ainsi la région d'Esplechin près de Tournai et donc des régions particulièrement touchées.

Les subsides et primes dans le cadre du Plan Pluies touchent principalement les communes affectées par l'érosion agricole ainsi que les agriculteurs pour des mesures agro-environnementales telles que la plantation de haies. Il n'y a pas, à titre préventif, de subventions spécifiques pour les particuliers qui ne sont éligibles au budget que s'ils ont subi des dommages.

M. Wahl rappelle qu'un groupe de travail avait été mis en place à l'initiative de M. Dupont sur la question des inondations et visait notamment la difficulté qu'ont les mandataires locaux de prendre des mesures dès lors que plusieurs communes voire Régions sont concernées. Le mécanisme actuel est complexe pour un bourgmestre qui a une responsabilité en la matière et qui doit se concerter avec ceux des communes voisines sachant que le Gouverneur doit aussi intervenir pour déclencher le plan d'urgence. Or, cela n'est pas toujours nécessaire pour régler des problèmes qui sont plus locaux.

Il serait donc intéressant que M. le Ministre-Président puisse prendre connaissance des travaux de ce groupe de travail qui ont donné lieu à des recommandations qu'il conviendrait de suivre. La volonté était d'instaurer de la souplesse car les bourgmestres se heurtent souvent à des difficultés. Ainsi en sa qualité de bourgmestre, l'intervenant a été amené à réquisitionné sous le bénéfice de l'urgence des entreprises et des terrains agricoles pour réaliser des bassins d'orage dans les 24 heures. Il faut en effet trop de temps pour obtenir un permis pour créer ces bassins qui sont toujours là et ont empêché pas mal d'inondations.

Les mandataires communaux doivent faire preuve d'inventivité et bricoler des solutions en espérant qu'aucun recours ne soit introduit.

Ce dossier est donc particulièrement important.

DIVISION ORGANIQUE 32 - PROVISIONS INTERDÉPARTEMENTALES POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013 DES COFINANCEMENTS EUROPÉENS

DIVISION ORGANIQUE 34 - PROVISIONS INTERDÉPARTEMENTALES POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DES COFINANCEMENTS EUROPÉENS

Mme Salvi indique qu'il est heureux que les moyens ne soient pas touchés par des mesures d'économie vu leur caractère essentiel pour le redéploiement économique wallon avec un effet de levier fondamental et important.

Il est d'ailleurs prévu dans le budget 2015 la fin progressive de la programmation 2007-2013 et le début de la programmation 2014-2020.

Malgré le retard de la Commission européenne dans la mise en oeuvre de la programmation 2014-2020, le Gouvernement wallon a planifié la sélection des projets au cours de l'année 2015 et, le cas échéant, le paiement d'avances aux opérateurs.

Il serait intéressant d'obtenir des informations complémentaires sur ce calendrier de mise en oeuvre notamment au regard des travaux de la Task force et sur les prochaines échéances. En effet, de nombreuses villes telles Charleroi, Liège, Namur ou encore Mons sont prêtes à s'investir dans la nouvelle programmation.

M. le Ministre-Président précise que l'avant-projet de programme opérationnel a été approuvé par la Commission. La version remaniée a été transmise le 12 novembre 2014 à la Commission européenne et le Gouvernement attend une réaction dans les semaines qui viennent.

La Task force analyse l'ensemble des projets et le Gouvernement devrait pouvoir approuver ces projets avant les vacances d'été.

Programme 01 - Cofinancements européens 2007-2013

M. Wahl note qu'à l'AB 01.01 portant sur les cofinancements européens pour la programmation 2007-2013, les crédits de liquidation de l'année 2015 sont estimés à 151 millions d'euros.

À ce montant, s'ajoutent 50 millions d'euros de crédits de liquidation directement sur les AB de cofinancement européens des différents ministres fonctionnels afin de disposer, dès le début de l'année 2015, de moyens suffisants. Au final, on obtient donc 201 millions d'euros en crédits de liquidation pour l'année 2014.

Est demandé que puisse être précisé pourquoi les crédits de paiement sont encore aussi élevés en 2015.

M. le Ministre-Président confirme que le mécanisme est classique en fin de programmation puisque les projets mettent du temps à se réaliser et certains se concrétisent à la fin de la période éligible de programmation.

Selon les calculs de l'administration, il y aura encore 201 millions d'euros à prendre en charge en 2015 pour des projets acceptés et validés par la Commission européenne.

Programme 02 - Cofinancements européens 2014-2020

M. Wahl observe qu'à l'AB 01.01 portant sur les cofinancements européens programmation 2014-2020, des montants sensiblement moins importants sont à noter.

Il serait intéressant que puisse être indiqués et identifiés les principaux dossiers qui connaîtront, en 2015 déjà, une liquidation dans le cadre de la nouvelle programmation.

M. le Ministre-Président indique qu'il est impossible de préciser quels projets ont été retenus puisqu'aucun ne l'a été en l'état.

Un programme opérationnel a été soumis à la Commission européenne qui a fait des remarques. Un projet modifié a été envoyé le 12 novembre 2014 et doit être approuvé par la Commission. Une fois approuvé, le Gouvernement wallon pourra opérer une sélection parmi les projets reçus qui ont été évalués par la Task force.

Le montant inscrit est forfaitaire et fixé à 10% du montant total. Ce forfait correspond en principe aux frais d'étude qui seront sans doute engagés en 2015. Si nécessaire, il sera possible de réallouer.

Mme Lecomte souhaite faire état dans ce cadre de la paupérisation de certaines communes de la Province de Luxembourg. Le bureau d'étude et d'analyse de cette province vient de présenter son tableau de bord socio-économique et le constat est alarmant puisque le taux de pauvreté a augmenté de 26% entre 2008 et 2013. Sont notées de fortes disparités entre les communes en fonction du nombre de travailleurs frontaliers. Il faut cependant relever que l'emploi frontalier en Belgique stagne au profit de la France et de l'Allemagne.

L'ouest de la province est plus touché en raison de plusieurs fermetures d'usines et du peu d'attractivité en terme d'emploi de la région voisine de Champagne-Ardennes.

Le PIB est le plus bas des provinces belges devant celui du Hainaut et est de dix points inférieur à celui de la moyenne wallonne.

Le Hainaut a bénéficié d'une aide européenne de 638 millions d'euros pour la période 2007-2013 alors que les quatre autres provinces ont reçu ensemble 611 millions d'euros sans qu'il soit possible d'identifier le montant attribué à la Province de Luxembourg. Est donc demandé quelles actions le Gouvernement compte mener pour la Province de Luxembourg dans le cadre des cofinacements.

M. le Ministre-Président ne pourra pas donner de détail en l'état compte tenu du fait que les projets ne sont pas encore retenus.

L'intervenant est parfaitement conscient des disparités que connaissent bon nombre de sous-régions et l'accent sera mis sur la créativité et la réindustralisation. Les régions voisines connaissent les mêmes difficultés et, au sein de la Grande Région, en travaillant ensemble il est espéré pouvoir sortir de ces difficultés.

La Wallonie est dans ce cadre très fière de présider la Grande Région à partir du 1er janvier 2015.

BUDGET DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

M. Wahl revient sur les allocations dédicacées à Wallonie-Bruxelles International et s'interroge sur la prévisibilité des recettes de WBI et sur leur diminution importante de 44%.

En effet, ces recettes fonctionnelles découlent notamment des activités du Centre Wallonie-Bruxelles situé à Paris. Elles peuvent ainsi prendre la forme de recettes d'entrées de la salle de spectacles, de recettes dans le cadre de transports réalisés par WBI et de recettes liées à la vente des livres que WBI édite.

Cette très nette diminution des recettes pourrait s'expliquer notamment par une surestimation de celles-ci qu'il est bien de corriger ou pour d'autres raisons qui devraient alors être précisées.

En ce qui concerne le programme 10.06 relatif aux recettes exceptionnelles et aux récupérations, une importante progression est constatée. Il serait intéressant de connaître les financements exceptionnels qui permettront à WBI d'engendrer des recettes nouvelles.

En ce qui concerne les dépenses et les rémunérations du personnel de WBI, le budget est en diminution de 435 000 euros soit 2,88%. Est demandé combien d'équivalents temps plein travaillaient en 2014, combien ils seront en 2015 et les mesures de remplacement qui sont envisagées en cas de départ.

Dans le cadre des opérations à l'étranger, les montants sont en augmentation de 6%. Des précisions sont donc demandées sur ce point notamment sur le nombre de personnes concernées en 2014 et en 2015.

En ce qui concerne les dépenses de formation du personnel telles que la pratique des langues étrangères, l'informatique ou les marchés publics, il est surprenant de constater une diminution de celles-ci à hauteur de 18%. Il serait intéressant d'en connaître les raisons eu égard au caractère important et essentiel de ces formations dans un tel organisme.

Est également prévu dans le budget une augmentation des crédits d'engagement pour soutenir des évènements exceptionnels à savoir la participation de la Wallonie à l'Exposition universelle de Milan et à la Présidence belge du Conseil de l'Europe. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervenant également financièrement pour ces deux évènements, des précisions à ce sujet sont réclamées.

Concernant ensuite les dépenses en matière de rayonnement économique régional, elles ont fait l'objet d'une augmentation considérable de 36%. Ces dépenses concernent par exemple les stages IFAC et les stages pour fonctionnaires provenant du ministère des affaires étrangères de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Il est demandé également des précisions à propos de cette augmentation.

Il est ensuite observé dans les programmes 30.06 et 30.07 une diminution de respectivement 33 et 37% des crédits d'engagements pour les projets régionaux dans l'aide au secteur pour la solidarité. Il serait intéressant d'obtenir des informations à cet égard.

Enfin, l'intervenant souligne qu'il serait souhaitable que, dans le cadre de cette discussion sur le budget d'autant plus le premier de la législature, le Ministre-Président puisse, au travers de ses compétences fonctionnelles, apporter quelques éléments sur les orientations de la politique internationale et les axes prioritaires de la politique extérieure de la Wallonie jusqu'en 2019.

L'objectif n'est pas d'interroger le Gouvernement sur ses intentions mais plutôt de demander au Gouvernement sa vision de la politique internationale de la Wallonie. Il semble en effet que le budget en plus de la Déclaration de politique régionale soit un moment propice pour que soit développé même de manière non exhaustive, en plus des chiffres, le programme du Gouvernement au delà de l'année 2015, ce qui permettrait de mieux appréhender les dépenses engagées.

M. le Président précise que le budget exprime les intentions chiffrées d'une politique pour une année et un débat relativement large peut dès lors avoir lieu.

Mme Zrihen reconnaît que le budget exprime des intentions chiffrées mais juge excessif de demander un exposé des politiques prévues à l'horizon 2019 dans le cadre des travaux budgétaires pour l'année 2015.

Il est rappelé que chacun a la possibilité de vérifier que les propositions faites dans ce budget 2015 cadrent bien avec la Déclaration de politique régionale.

Il n'y a pas lieu de mélanger les intentions chiffrées dans le cadre d'un budget et une démarche de prospective risque de compromettre la clarté du budget 2015.

Le travail de la Commission doit être recentré sur les aspects budgétaires.

M. Wahl donne l'exemple des travaux publics pour lesquels il est normal de disposer des projets pour 2015 mais également de mentionner ce qui est prévu pour les années ultérieures. Il est donc légitime de demander la vision du Ministre-Président à propos des relations internationales sans l'interroger pour autant sur les actions menées dans les prochaines années.

M. le Ministre-Président indique tout d'abord qu'eu égard aux normes SEC, le budget de WBI doit être consolidé à 100% au niveau de la Région wallonne même s'il s'agit d'un organe commun à la Communauté française.

Pour ce qui concerne les évènements exceptionnels, 150 000 euros seront consacrés à l'exposition universelle de Milan et 80 000 euros pour la Présidence belge du Conseil de l'Europe.

Les baisses de recettes s'expliquent pour 100 000 euros par la fin de la vente de la revue Wallonie-Bruxelles et les budgets de formation sont revus sur la base de la consommation réelle constatée.

Quant au nombre d'ETP, il est d'environ 200.

Une augmentation dans les dépenses de toutes nature concerne l'élargissement du réseau des attachés de liaison scientifique. Deux nouveaux postes ont été ouverts au Royaume-Uni et au Canada pour assurer une meilleure représentation.

Pour ce qui concerne les frais à l'étranger pour les fonctionnaires, il s'agit d'un alignement avec les barèmes utilisés par les Affaires étrangères.

Enfin, concernant les aides au secteur de la solidarité, existe un tableau qui sera communiqué aux membres et qui reprend les chiffres par ONG ([3]).

Il est précisé qu'il sera possible de revenir sur la politique internationale devant cette Commission. Le Gouvernement travaille en l'état à sa note de politique internationale qui est un document qui se projette dans une perspective pluriannuelle et précise ce que la Wallonie fera dans le courant des cinq prochaines années.

Les indications données à WBI pour réaliser ce travail sont les suivantes :

– tenir compte des priorités internes de la Wallonie soit la réindustrialisation, la croissance économique, l'emploi et donc l'exportation;

– faire ressortir l'aspect spécifiquement wallon de WBI afin que la Wallonie puisse s'affirmer en tant que telle dans chacun de ces programmes;

– rationaliser la représentation à l'étranger non pas pour la réduire mais pour assurer une cohérence entre les personnes qui travaillent ensemble. La volonté est de renforcer la représentation dans certains lieux clé sur base du cadastre des agents présents sur place. Est ainsi envisagé de réaliser des missions commerciales spécifiques à la Wallonie pour compenser le fait que les missions princières qui ouvrent pourtant des portes verraient leur nombre diminuer. Un certain nombre de secteurs ont demandé d'agir en ce sens et ont fait état de régions du monde où une prospection s'avérerait utile.

M. Wahl concède que la représentation internationale de la Wallonie est un domaine complexe car cela touche aussi au budget de l'Awex qui relève de la compétence du ministre Marcourt. Il serait utile de pouvoir globaliser les choses.

Il n'y a pas eu en l'état d'informations complètes sur comment sera menée la politique internationale dans les cinq prochaines années mais la volonté n'est pas de faire des reproches. L'intervenant comprend ce qui se met en place et note qu'un débat pourra avoir lieu sur base de la proposition qui sera formulée au Président du Parlement wallon relativement à une note de vision politique et qui est excellente. Beaucoup de temps pourrait être gagné car cette note répondrait à bon nombre de questions et interpellations même s'il est certain que c'est difficile à réaliser.

Ce débat complet qui se ferait en parallèle de la discussion budgétaire et pas nécessairement au même moment serait une bonne chose pour le Parlement.

([3]) voir annexe 1

III. VOTE

La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

O. Zrihen.

Le Président,

G. Mouyard.

Wallonie
Le Ministre-Président

Monsieur André ANTOINE
Président du Parlement wallon
Square Arthur Masson, 6
5000 NAMUR

Namur, le 27 novembre 2014.

Vos réf. : ---
Nos réf. : 2014/AP/MJB/*A.1.1./000/
Votre correspondant : Marie-Julie BAEKEN
Téléphone : 081/331.446
Adresse E-Mail : mariejulie.baeken@gov.wallonie.be

Monsieur le Président,

Objet : Suivi Commission Affaires générales – débats budgétaires

Faisant suite aux débats budgétaires intervenus dans le cadre de la Commission « Affaires générales » du 24 novembre dernier, je vous prie de bien vouloir transmettre les éléments d'information complémentaires à l'ensemble des membres de la commission.

Ces informations avaient été sollicitées par l'Honorable Membre, Jean-Paul Wahl.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Anne POUTRAIN
Secrétaire de Gouvernement

Le Gouvernement wallon

Rue Mazy 25-27 B- 5100 Namur
Tél. +32 (0) 81 331 211 Fax. +32 (0) 81 331 366
paul.magnette@gov.wallonie.be

Faisant suite à la demande d'informations complémentaires de M. Wahl, Monsieur le Ministre-Président souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

Question de M. Walh : *La prévisibilité des recettes fonctionnelles (10.01) connaît une diminution conséquente de 44% (-123.000€). Ces recettes fonctionnelles découlent des activités de WBI à savoir : les activités du Centre Wallonie Bruxelles à Paris (recettes d'entrée de la salle de spectacle), recettes dans le cadre de transports réalisés par WBI et recettes générées par la vente des livres édités par WBI. Pourrait-on savoir ce qui donne à penser que les recettes résultant de ces trois types d'activités seront aussi en nette diminution. Pouvez-vous décliner ces recettes selon ces trois postes ? En quoi consistent les transports réalisés par WBI ?*

Réponse : Contrairement aux années précédentes, l'AWEX n'intervient plus dans les frais de la revue Wallonie-Bruxelles. Les dépenses communes de communication ont été réparties dans les budgets respectifs des deux institutions.

En matière de recettes « transports », WBI dispose d'un véhicule utilitaire qui sert à ses propres besoins, mais qui peut aussi, le cas échéant, assurer certains transports sous forme de services à certains opérateurs. Pour l'année 2014, aucune recette n'a toutefois été enregistrée à ce propos et un plus faible montant a donc été budgétisé pour 2015.

Question de M. Walh : Les recettes résultant d'activités exceptionnelles (10.06) et de récupérations diverses (10.07) sont en progression surprenante : le double pour les premières et le triple pour les secondes. Comment expliquer cette progression ? Quels sont les financements exceptionnels qui permettront à WBI des recettes nouvelles de 150.000€ ? Qu'est-ce que BIJ (qu'est-ce tout d'abord ?) entend récupérer pour 30.000€ ?

Réponse : L'augmentation provient notamment d'une recette de l'AWEX en ce qui concerne les Agents de liaison scientifique.
Concernant les récupérations diverses réalisées par le Bureau International Jeunesse, une augmentation recettes est budgétée grâce à la hausse du nombre de formations réalisées dans le cadre du programme « Erasmus + » et par la croissance des droits d'inscription correspondants.

Question de M. Walh : *Les rémunérations du personnel (11.01) sont en diminution de 435.000€ (-2,88%). Combien d'équivalents temps plein travaillaient pour WBI en 2014 ?*
Combien sont-ils en 2015 ? Des départs et des remplacements sont-ils prévus ?
En revanche, les rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (11.02) augmentent de 310.000€ (+6%). Comment expliquez-vous ces régimes différents ? Combien de personnes concernées en 2014 et en 2015 ?

Réponse :
En 2014, le cadre interne de WBI compte 175 équivalents temps plein. En 2015, l'économie de 435.000 € s'explique par 3 mesures :

- **décision 1 remplacement pour 5 départs qui produit ses premiers effets en 2015 (-95.000€) ;**
- **non-recrutement de 2 hauts-représentants budgétés en 2014, (-200.000€) ;**
- **économies réalisées en matière de personnel (-140.000€).**

Le nombre d'ETP chez WBI en 2015 devrait se situer aux alentours de 170.
En ce qui concerne la rémunération du personnel engagé à l'étranger, le Ministre-Président a répondu en séance. L'augmentation est due à un alignement du personnel local des délégations sur les barèmes du SPF Affaires étrangères.

Question de M. Walh : *Les dépenses relatives à la formation professionnelle (12.01) du personnel dans des domaines aussi essentiels que la pratique des langues étrangères, l'informatique et des domaines spécifiques comme les marchés publics sont malheureusement en diminution de 18%. Il s'agit là d'un mauvais signal. Comment l'expliquez-vous ?*

Réponse : **Le Ministre-Président a répondu en séance. Il s'agit d'un alignement du crédit sur les besoins réels constatés en 2013 et en 2014.**

Question de M. Walh : *L'augmentation des crédits d'engagement dans le cadre du soutien d'événements exceptionnels (12.09 et 12.10) Communauté française (de 150.000€, on passe à 1,020 million€) et Région wallonne (de 50.000€, on passe à 230.000€). Pour la RW, il s'agit de financer la participation à l'exposition universelle de Milan et la participation de la Wallonie à la présidence belge du Conseil de l'Europe. Quelle est la part respective de chacun de ces événements ?*
Les crédits sollicités permettront de faire face en 2015 aux événements suivants :

Réponse :
Veuillez trouver ci-dessous la ventilation de la part wallonne et fédération pour ces événements :

Art. 12.10 (Région wallonne)

- **Exposition universelle de Milan (activités) : 150.000€ ;**
- **Présidence belge du Conseil de l'Europe : 80.000€.**

Art. 12.09 (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- **Forum mondial de la Langue française : 815.000€ ;**
- **Exposition universelle de Milan (activités) : 55.000€ ;**
- **« Mons 2015 » : 150.000€.**

Question de M. Walh : *L'augmentation des dépenses en matière de rayonnement économique régional (12.17) à savoir les stages IFAG et les stages pour fonctionnaires provenant des ministères des affaires étrangères des pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale : de 208.000€, on passe à 283.000€. Combien de personnes sont concernées par ces stages ? Pourquoi une hausse aussi importante de 36%?*

Réponse : **Le Ministre-Président a répondu en séance. Dans l'AB 12.17.00, le programme « rayonnement économique régional » connaîtra une augmentation de 80.000€. Les actions liées à cet AB seront maintenues à un niveau équivalent (missions ministérielles, stages en entreprise, stages IFAG et stages pays émergents). Cette majoration permettra de couvrir des dépenses découlant de l'entrée en poste de deux Agents de Liaison scientifique supplémentaires.**

Question de M. Walh : La diminution des crédits d'engagement pour les subventions de projets régionaux dans l'aide aux acteurs de la solidarité reprises dans deux allocations (30.06 et 30.07) qui perdent respectivement 33% et 7% de leurs moyens ? Pour quelle raisons ? N'est-il pas étonnant que sur les quatre types d'aides sectorielles envisagées, seul celle relative à la solidarité est en baisse de crédits ?

En ce qui concerne la coopération indirecte, les AB suivants doivent être considérés :

- **30.05.00 (subventions FWB) : réduction de 113.000€ en CE et de 70.000€ en C.O.**

  Cet AB couvre en 2015 :

APEFE	C.E.	471.000€	C.O.	471.000€
CNCD (fonct.)	C.E.	67.500€	C.O.	60.000€
ONG	C.E.	319.500€	C.O.	283.000€
Education au dév.	C.E.	100.000€	C.O.	88.200€
Conseil WBCI	C.E.	42.000€	C.O.	37.800€

- **30.06.00 (subventions RW) : réduction de 200.000€ en CE et de 150.000€ en C.O.**

  Cet AB couvre en 2015 :

CWBCI	C.E.	62.000	C.O.	62.000€
Aide humanitaire	C.E.	238.000€	C.O.	238.000€

- **30.07.00 (subventions RW) : réduction de 350.000€ en CE et de 250.000€ en C.O.**

  Cet AB couvre en 2015 :

Coop. déc. et OSIM	C.E.	1.117.000€	C.O.	904.000€
ONG	C.E.	2.210.000€	C.O.	1.773.000€
CASIW	C.E.	110.000€	C.O.	110.000€
APEFE	C.E.	463.000€	C.O.	463.000€

Il ressort des chiffres ci-dessus :

1- **que le soutien aux ONG /projets dans le Sud et l'appui au CNCD se verront allouer globalement en 2015, en crédits d'engagement, 2.529.500€, soit l'équivalent de le moyenne 2009-2014 (qui était de 2.533.469 €) ;**
2- **que le soutien aux projets Sud « coopération décentralisée » et Osim se verra allouer en 2015, en crédits d'engagement, 1.117.000€, soit une réduction de l'ordre de 86.000€ par rapport à la moyenne 2009-2014, qui s'élevait à 1.203.021€ ;**
3- **que la réduction sera de 23.000€ pour l'éducation au développement (par rapport à une moyenne 2009-2014 de 123.000€) ;**
4- **que les crédits de la Région wallonne en matière d'aide humanitaire s'élèveront en 2015 à 238.000€, ce qui est supérieur à l'utilisation effective de 2014 (200.500€).**